

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 Juillet 2024

Étaient présents : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Serge SCHMIT.

Absents excusés : Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora est nommée secrétaire de séance.
Le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Mise à 2 x 2 voies de la RN 19 entre Vesoul-Est et Lure-Ouest - Motion de soutien
2. Enquête publique projet centrale photovoltaïque au sol de Colombe-les-Vesoul - Avis
3. Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des RN 19 et 57 - Avis
4. Acquisition d'une parcelle
5. Installation d'un distributeur de pizzas
6. Associations sportives - Attribution de subvention
7. ATSEM - Renouvellement de deux contrats
8. Création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Le procès-verbal de séance du 2 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Mise à 2 x 2 voies de la RN 19 entre Vesoul-Est et Lure-Ouest - Motion de soutien

Le Conseil Municipal approuve la motion de soutien au Département de la Haute-Saône pour la mise en 2 x 2 voies de la RN 19 entre Vesoul-Est et Lure-Ouest

2. Enquête publique projet centrale photovoltaïque au sol de Colombe-les-Vesoul - Avis

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au dossier d'enquête publique relative au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol à Colombe-les-Vesoul.

3. Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des RN 19 et 57 - Avis

Il est donné un avis favorable au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des RN 19 et 57 mais le Conseil Municipal souhaite que soient prises en compte les remarques suivantes :

- Identifier et souligner l'importance de la vitesse qui engendre une augmentation du bruit ainsi généré,
- Le projet de déviation Est de Vesoul n'étant pas abordé, il convient d'insister sur l'impérieuse nécessité d'une telle déviation de l'agglomération de Vesoul et des communes traversées par le flux toujours croissant de circulation notamment de poids lourds. Seule une réelle déviation de l'agglomération de Vesoul permettra de résoudre les problématiques de bruit sur l'environnement et pour les habitants de nos villages.

4. Acquisition d'une parcelle

Il est décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée AD n° 458 proposée pour l'euro symbolique par le propriétaire actuel. Les souhaits du propriétaire cédant sont confirmés à savoir : entretien des lieux et des sculptures qui s'y trouvent et possibilité pour les artistes régionaux d'y exposer leurs œuvres dans des conditions à définir par la Commune, en accord avec ces derniers. Le nom retenu pour baptiser ce lieu artistique est « Espace Tanari ».

5. Installation d'un distributeur de pizzas

Le Conseil Municipal adopte le projet d'installation d'un distributeur de pizzas par la société Just Queen, rue Auguste Guyard et fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public à 1 200 € par an.

6. Associations sportives - Attribution de subvention

Le Conseil Municipal attribue au GA Haut-Saônois la somme de 200 € afin d'aider financièrement une habitante qui participe au championnat du monde de Spartan Race, et la somme de 500 € au FWG Solidarité Sportive, qui a pour but

de récolter des fonds pour lutter contre la mucoviscidose. Les 2 co-fondatrices de l'association participent au Femina Adventure 2024 en Guadeloupe.

PERSONNEL

7. ATSEM - Renouvellement de deux contrats

Les contrats des deux ATSEM sont renouvelés pour une année, soit du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, dans les mêmes conditions.

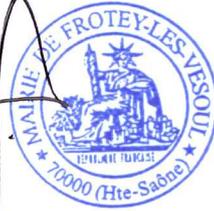
8. Création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Pour entériner le binôme au secrétariat de mairie, un emploi permanent au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C est créé, afin d'assurer les fonctions suivantes : Agent de gestion administrative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 5 juillet 2024

Le Maire,
Christophe TARY



La secrétaire de séance,
Nora ATAMNA